MUNICIPALES 2020 ASNIÈRES SUR SEINE



Table des matières

Préambule	. 3
Le vélo à Asnières sur Seine	.4
Développer un réseau cyclable	.5
Avec des infrastructures de qualité	5
Développer l'offre de stationnement	6
Sanctuariser les espaces cyclables	7
Approche éducative	8
Approche éducative Mise en place de la vidéo verbalisation	
Mise en place de la vidéo verbalisation	8 . 9
Mise en place de la vidéo verbalisation	8 . 9
Mise en place de la vidéo verbalisation	8 • 9 9
Mise en place de la vidéo verbalisation	8 . 9 9

Asnières-sur-seine

Préambule

« Le vélo est une solution incontournable à de nombreux enjeux : pollution, embouteillages, saturation des transports en commun, encombrement de l'espace public, santé publique, cadre de vie, pouvoir d'achat, dynamisme des commerces de proximité, etc. Sous l'impulsion de la société civile, d'élus et de techniciens convaincus, et dans le contexte du plan vélo national, de plus en plus de villes développent un réseau cyclable. Hélas, trop d'aménagements cyclables, même récents, ne sont ni sécurisants, ni efficaces. S'ils améliorent parfois le confort de ceux qui pédalent déjà, ils ne parviennent pas à rendre le vélo évident pour ceux qui ne pédalent pas encore.

[…]

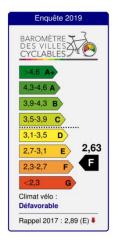
Concevoir des rues qui permettent de pédaler de façon sûre, intuitive et confortable ne constitue pas un luxe. C'est la condition minimale pour faire du vélo un mode de déplacement attractif pour le plus grand nombre, et pas seulement pour la petite minorité qui circule déjà à vélo. On ne refait pas une rue pour le trafic actuel, mais pour celui que l'on veut voir dans 10 ans. [...] »

Charles Maguin

Président de Paris en Selle

Asnières-sur-seix

Le vélo à Asnières sur Seine



Le nombre de personnes ayant répondu à l'enquête 2017 du baromètre des villes cyclables 2017 pour Asnières sur Seine était de 150. La note attribuée était E.

Cette note s'est encore détériorée en 2019 lors de la dernière enquête du baromètre des villes cyclables.

Elle est passée à F avec un nombre de répondants plus important de 250. Cela signifie que la pratique du vélo est considérée comme défavorable dans notre commune.

Voici les principaux points négatifs signalés lors de cette étude :

- Les cyclistes se plaignent du manque d'alternatives lors des travaux sur les itinéraires cyclables.
- Pour les enfants et les personnes âgées, circuler à vélo dans Asnières est dangereux.
- Le stationnement des véhicules motorisés sur les itinéraires cyclables est extrêmement fréquent.
- La communication en faveur des déplacements à vélo est inexistante et nous ne pouvons pas circuler à vélo en sécurité sur les grands axes.

Le vélo est un moyen de déplacement économique et écologique. Il permet d'avoir sa dose d'activité physique et de garder la forme.

Selon la Fédération des Usagers à Bicyclette, l'augmentation de la population cycliste dans la circulation routière a des effets bénéfiques sur la sécurité. Tout simplement parce que plus la présence des cyclistes est importante, plus les automobilistes sont incités à lever le pied. Loin d'être le danger que l'on prétend, elle contribue à l'apaisement du trafic.

Le développement du vélo dans la circulation a également l'avantage de contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit.

Voici plusieurs propositions pour rendre Asnières sur Seine plus sécurisante pour les piétons et les cyclistes et pour répondre à la demande des habitants.

Développer un réseau cyclable

Il est nécessaire de permettre la traversée continue de la ville le long d'axes Nord/Sud et Est/Ouest sur des pistes cyclables sécurisées.

Il faut améliorer les dessertes qui peuvent être empruntées par nos enfants vers et depuis les aménagements sportifs et scolaires.

Il est nécessaire de connecter la ville avec les villes voisines.

Il faut sécuriser la traversée des trois ponts de la ville : le pont d'Asnières, le pont de Clichy et le pont de Gennevilliers.



Avec des infrastructures de qualité

L'objectif à fixer lors du développement des infrastructures est : Des aménagements

- Sécurisés
- Lisibles
- Utilisables par des enfants, des collégiens pour se rendre seuls en cours, à leurs activités extra scolaires...

Sans oublier de faire le lien avec le futur RER V.

Développer l'offre de stationnement

De nombreux arceaux ont été installés mais ils ne sont malheureusement pas adaptés.

Nos recommandations:

- Créer 500 places de stationnement vélo par an en
 - utilisant des arceaux plus adaptés, permettant de sécuriser correctement son vélo lorsqu'il est stationné,
- A proximité des gares, des métros, des écoles/collèges/lycées, des commerces, des lieux de vies,
- Aménager un stationnement vélo ambitieux à proximité de la gare d'Asnières
- Garantir une zone de stationnement vélo dans chaque rue de la ville, des stationnements qui pourraient être sécurisés pour les habitants ne possédant pas de lieu de stockage.





Pour mémoire :

1 place de voiture

10 places de vélo

Sanctuariser les espaces cyclables





Trop souvent ignorés par les véhicules à moteur, les espaces existants dévolus aux cyclistes tels que les pistes, ou bandes cyclables, ainsi que les sas vélo sont très peu respectés.

Utilisés comme espace de stationnement par les automobilistes, les bandes cyclables ne remplissent pas leur office, et la présence permanente de véhicules obligent les cyclistes à rouler au milieu de la voie de circulation.

Les pistes obligatoires du boulevard Voltaire ou de la rue des Bas sont trop souvent bloquées par des voitures ou des deux roues motorisés en stationnement.

Quant au sas-vélo, il a un intérêt multiple et permet de résoudre partiellement certains problèmes :

- Il rend les cyclistes plus visibles en les plaçant devant les autres usagers, évitant ainsi les problèmes liés à l'angle mort des gros véhicules;
- Il réduit les dangers liés au démarrage après passage du feu au vert, en donnant une avance spatiale aux cyclistes, limitant en particulier la possibilité de dépassement sauvage;
- Il permet aux cyclistes souhaitant changer de direction tourner à gauche — de se positionner sans risque sur le côté gauche de la chaussée, ce qui est autrement très dangereux voire impossible en l'absence de sas vélo;

• Il améliore la sécurité des piétons qui, grâce à une plus grande distance, sont eux aussi mieux visible pour les conducteurs.

Malheureusement, les cyclistes asniérois peuvent constater que les quelques sas vélos existant ne sont absolument pas respectés par les véhicules motorisés.

Approche éducative

Il est temps de sensibiliser les usagers de véhicules motorisés sur le respect des aménagements cyclables.

Ce respect est nécessaire pour que les cyclistes, usagers vulnérables de la route, puissent circuler en toute sécurité.

Cette éducation peut se faire via les différents organes de communication de la commune mais aussi par des actions régulières de la police municipale.

Mise en place de la vidéo verbalisation

La commune s'est équipée d'un système de vidéosurveillance.

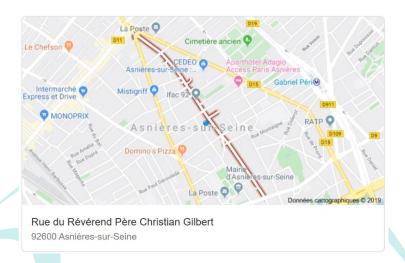
Ce système pourrait être utilisé pour verbaliser les véhicules sur les aménagements cyclables, le non-respect des sas vélo faisant partie des infractions pouvant être verbalisées par l'utilisation d'images vidéo.



Apaiser les zones résidentielles

Le volume du trafic motorisé d'une rue est la conséquence directe du plan de circulation qui restreint ou favorise certains parcours.

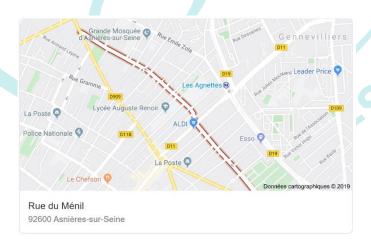
Rue du Révérend-Père-Christian-Gilbert



Le trafic provenant de l'avenue d'Argenteuil et du boulevard Voltaire se déverse dans cette rue en sens unique et cela jusqu'aux quais (via la place des Victoires et la rue Duchesnay). Le double sens cyclable y est dangereux, du fait du trafic important aux heures de pointe et du non-respect des limitations de vitesse.

Un seul feu de signalisation pour réguler le trafic, cette rue est un excellent raccourci!

Rue du Ménil



Les véhicules empruntant cette rue en zone 30 km/h peuvent rejoindre rapidement le carrefour des Quatre-Routes en évitant les feux du boulevard Voltaire et de l'avenue d'Argenteuil. Le double sens cyclable est dangereux, la limitation de vitesse n'est pas respectée, ni le marquage au sol.

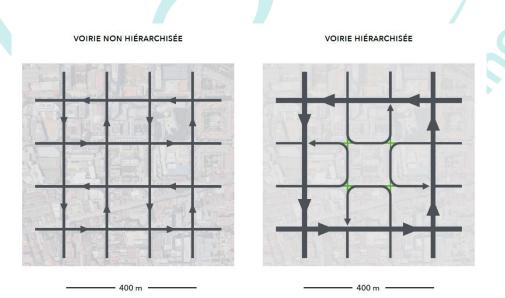
Mon quartier n'est pas un raccourci

Ces deux rues longent écoles, collèges et lycée.

Une circulation apaisée pourrait permettre une utilisation du vélo plus sécurisante pour des parents amenant leurs enfants à l'école ou bien pour des adolescents se rendant au collège ou au lycée.

Pour dissuader le trafic de transit d'emprunter une rue ou un quartier, il faut que le plan de circulation empêche physiquement la traversée motorisée (mais pas la traversée cyclable) : piétonisation ponctuelle, mise en sens unique, mise en tête-bêche (deux sens uniques qui se font face ou se tournent le dos), mise en semi-impasse...

Avec une voirie hiérarchisée, les rues de desserte locale n'autorisent pas le trafic motorisé de transit, qui se redéploye sur les grands axes et diminue : une partie significative du flux se reporte sur d'autres modes ou s'évapore (les automobilistes adaptent leurs horaires, modifient leurs destinations ou renoncent à certains déplacements).



Mise en œuvre

La mise en œuvre d'un plan vélo pour Asnières sur Seine doit s'accompagner de la mise en place d'un comité vélo pour être le plus efficace possible dans le développement des infrastructures cyclables, ainsi qu'un budget dédié, fondement d'une politique cyclable ambitieuse.

Comité vélo

Il permet d'établir un dialogue avec les associations cyclistes avant le début de travaux pour établir une concertation permettant de mettre en place de nouveaux aménagement correspondants aux besoins réels des habitants et des cyclistes.



Budget dédié aux infrastructures cyclables

La ville d'Amsterdam dépense 27€ par an et par habitant pour développer le vélo. Adopter un budget équivalent à Asnières permettra de prendre en compte la place grandissante de l'utilisation du vélo comme mode de transport à la fois souple et non polluant.

Il permettra de financer le plan vélo indispensable pour faire de notre commune une ville cyclable.